

Lettre de Consultation

Consultation n°2025-1

Acheteur : ENSA de Bourges
7 rue Edouard Branly
18000 BOURGES

Objet de la consultation : Exécution d'une mission de consultant en stratégie de développement de l'alternance.

Date et heure limites de remise des offres : le mercredi 19 mars à 23h59

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR ET CONTACTS

- [1.1. Pouvoir adjudicateur](#)
- [1.2. Personne représentant le pouvoir adjudicateur](#)
- [1.3. Personnes contacts](#)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

- [2.1. Objet et dispositions générales](#)
- [2.2. Type de procédure](#)

3. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ

- [3.1. Durée du marché](#)
- [3.2. Date de démarrage des prestations](#)
- [3.3. Montant estimatif du marché](#)

4. MODALITÉS DE LA CONSULTATION

- [4.1. Décomposition en lots](#)
- [4.2. Décomposition en tranches](#)
- [4.3. Variantes](#)
- [4.4. Sous-traitance](#)
- [4.5. Négociation](#)
- [4.6. Mode de financement et de règlement](#)

5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- [5.1. Documents de la consultation](#)
- [5.2. Retrait du dossier de consultation](#)
- [5.3. Modifications de détail du marché](#)
- [5.4. Délai de validité des offres](#)

6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

[Conditions particulières de la consultation](#)

7. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DES OFFRES

- [7.1. Pièces de la candidature](#)
 - [7.2. Pièces de l'offre](#)
- [Le candidat doit remettre les éléments suivants](#)

8. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

[Dématérialisation des plis](#)
[Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document](#)

9. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

- [9.1. Critères de sélection des candidatures](#)
- [9.2. Critères de sélection des offres](#)
- [9.3. Conclusion du marché](#)

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

11. PROCÉDURES DE RECOURS

PRÉAMBULE

Définition des termes utilisés dans le document :
CCAP : cahier des clauses administratives particulières
CCTP : cahier des clauses techniques particulières
CCP : code de la commande publique
Acheteur / Pouvoir adjudicateur : ENSA de Bourges

1. POUVOIR ADJUDICATEUR ET CONTACTS

1.1. Pouvoir adjudicateur **École nationale supérieure d'art de Bourges**

1.2. Personne représentant le pouvoir adjudicateur **L'ENSA de Bourges est représentée par sa directrice, Madame Florence GENDRIER**

1.3. Personnes contacts

Toute demande de renseignements d'ordre technique doit être adressée par écrit, à l'adresse mail ci-dessous au plus tard 10 (dix) jours avant la date fixée pour la réception des offres.

Toute demande de renseignements d'ordre administratif doit être adressée par écrit, aux adresses mails ci-dessous au plus tard 10 (dix) jours avant la date fixée pour la réception des offres.

Informations d'ordre technique :

Madame Sylvie CHANY – Référente du dossier Chantier Alternance
Sylvie.chany@ensa-bourges.fr – 02 48 69 79 91

Informations d'ordre administratif :

Mme Manuella NEE – Secrétaire Générale
avec copie à Mme Marie PIET - Responsable des Finances

E-mails :

manuella.nee@ensa-bourges.fr – 02 48 69 78 82

Marie.piet@ensa-bourges.fr – 02 48 69 78 75

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

2.1. Objet et dispositions générales

Le présent marché a pour objet l'exécution d'une mission de consultant.e en stratégie de développement de l'alternance.

Les différentes prestations attendues sont précisées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) auquel il convient de se reporter.

2.2. Type de procédure

La présente procédure est passée selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2120-L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du Code de la Commande Publique.

Nomenclature - La classification conforme au vocabulaire commun des contrats européens (CPV) est la suivante : 72224000-1 : Service en gestion de projet.

Il prend la forme d'un marché de prestations intellectuelles conclu avec un titulaire unique et sera mono-attributaire en application des articles R.2161-1 à R.2162-9 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la commande publique.

Le présent marché ne fait l'objet d'aucune décomposition en tranches et ne comporte aucune Prestation Supplémentaire Éventuelle.

3. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

3.1. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de un (1) an à compter de l'ordre de service émis.

3.2. Date de démarrage des prestations

La prise en charge des prestations se fera à compter de l'ordre de service émis.

3.3. Montant estimatif du marché

Le montant du présent marché est estimé à 20 000 € HT.

4. MODALITÉS DE LA CONSULTATION

4.1. Décomposition en lots

La consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Les spécificités techniques sont précisées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

4.2. Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

4.3. Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

4.4. Sous-traitance

Le titulaire du marché ne peut pas sous-traiter l'exécution d'une partie des prestations de son marché.

4.5. Négociation

Le pouvoir adjudicateur pourra éventuellement procéder à une négociation avec l'ensemble des candidats.

Dans ce cas, la négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle prend la forme d'échanges écrits avec le candidat et le pouvoir adjudicateur par mail. Les soumissionnaires devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiquées dans le courriel.

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation leur sera transmise au préalable de l'entretien de négociation.

À l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres sera identique pour tous les candidats.

4.6. Mode de financement et de règlement

Le paiement se fera par virement administratif. Les références du compte devant être crédité seront précisées dans l'Acte d'Engagement.

L'agent comptable assignataire des paiements est l'agent comptable de l'ENSA Centre Val de Loire, Madame Isabelle Luneau (isabelle.luneau@ensa-bourges.fr - 02 48 64 40 70 -SGC de rattachement).

Le règlement s'effectuera 30 jours calendaires à compter de la date de réception des demandes de paiement et dès lors que la livraison de la prestation est effectivement constatée.

L'unité monétaire souhaitée est l'Euro (€).

5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

5.1. Documents de la consultation

Les pièces suivantes constituent les documents de la consultation :

- Le présent Règlement de Consultation,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- L'Acte d'Engagement

5.2. Retrait du dossier de consultation

Les candidats sont invités à prendre connaissance du dossier de consultation ci-joint.

Conformément à l'article R2132-7 du CCP, toutes les communications et tous les échanges d'informations ont lieu par voie électronique.

5.3. Modifications de détail du marché

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au présent marché. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 6 (six) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir porter réclamation.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 60 (soixante) jours à compter de la date limite de remise des offres.

6. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Conditions particulières de la consultation

Le présent marché n'est pas réservé :

- à un opérateur économique qui emploie des travailleurs handicapés ou défavorisés en application de l'article R2113-7 du Code de la Commande Publique
- à des entreprises de l'économie sociale et solidaire – article R2113-8 du Code de la Commande Publique.

7. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DES OFFRES

À l'appui de sa candidature, le candidat transmet les éléments permettant d'apprécier sa capacité juridique ainsi que ses capacités professionnelles, techniques et financières.

Les entreprises ayant moins de trois ans d'existence prouveront, par tout moyen, qu'elles possèdent les capacités professionnelles, techniques et financières requises.

Conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administrées par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Attention, cette faculté ne peut concerner que des documents génériques, et en aucune façon des documents qui peuvent, de par leur nature même, qu'être spécifiques à la consultation en cours.

Conformément aux dispositions des articles L2141-1 à L2141-6 du Code de la Commande Publique, le candidat ne doit pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner. Lorsqu'un soumissionnaire se trouve, en cours de procédure, en situation d'interdiction de soumissionner, il en informe, sans délai, l'ENSA de Bourges.

La candidature sera entièrement rédigée en langue française. Si la candidature est rédigée dans une autre langue, elle sera obligatoirement accompagnée d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature.

7.1. Pièces de la candidature

Pièces de candidature à produire telles que prévues aux articles R2143-3et R2143-4 du CCP :

Renseignements concernant la situation juridique du candidat :

Libellé
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner (exclusions prévues aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du CCP, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail)

Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat :

Libellé
Déclaration appropriée d'une assurance pour les risques professionnels
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Renseignements concernant la capacité technique et professionnelle du candidat :

Libellé
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat
Principaux services fournis au cours des trois dernières années

7.2. Pièces de l'offre

Le candidat doit remettre les éléments suivants :

- La description générale de l'entreprise,
- Note d'intention 1 A4 recto-verso minimum déroulant l'organisation pour l'exécution de la prestation,
- CVs et copie des diplômes de l'intervenant.e,
- Références dans des projets similaires
- Budget prévisionnel du projet incorporant les défraiements de déplacements nécessaires à l'exécution de la mission,
- Montant de la prestation,
- L'acte d'engagement (AE) complété (la signature de l'AE restant facultative au stade de dépôt initial).

La remise de l'acte d'engagement vaut acceptation des modalités des CCAP et CCTP de la consultation.

Les documents visés ci-dessus présentent un caractère obligatoire.

8. CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

Dématérialisation des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, aux adresses mail suivantes :

- manuella.nee@ensa-bourges.fr
- sylvie.chany@ensa-bourges.fr

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le dépôt de candidature se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une autre offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. L'ENSA de Bourges ne prend en considération que la dernière réceptionnée.

Seuls seront ouverts les plis reçus dans les conditions de date et heure prévues ci-dessus. Les plis parvenus après ces date et heure, pour quelque motif que ce soit, seront rejetés.

9. SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

9.1. Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont analysées conformément aux modalités du Code de la Commande Publique, dont l'article R2144-7.

En application de l'article R2144-2 du Code de la Commande Publique, si l'ENSA de Bourges constate que les pièces dont la production est réclamée dans le présent document sont absentes ou incomplètes, l'acheteur peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous.

La vérification de la capacité financière, technique ou professionnelle pourra être effectuée à tout moment de la procédure, et au plus tard avant l'attribution du marché.

Compétences à mobiliser en lien avec la référente du chantier Alternance, l'équipe pédagogique et les étudiants : Expertise du milieu artistique dans ses filières d'entreprises culturelles et créatives, compétences techniques sur le sujet spécifique de la formation en apprentissage.

9.2. Critères de sélection des offres

Les offres reçues hors délai sont éliminées.

En application des articles L2152-1 et R2152-1 du Code de la Commande Publique, les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées sont éliminées.

Toutefois, l'ENSA de Bourges se réserve la possibilité de régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Cette régularisation ne pourra pas avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres ; cette régularisation n'est qu'une simple faculté offerte à l'acheteur.

L'ENSA de Bourges peut également demander par écrit aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre (R2161-5 du Code de la Commande Publique).

L'ENSA de Bourges examine les offres en se fondant sur les critères d'attribution pondérés suivants pour juger de l'offre économiquement la plus avantageuse :

Critères	Pondération des points
Critère 1 : Prix global proposé	40 %
Critère 2 : Critère technique	60 % répartis sur les 2 sous-critères ci-dessous

Sous-Critères de la valeur technique	Pondération des points
--------------------------------------	------------------------

<p>Sous-Critère 1 : Qualité de la méthodologie proposée comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension globale des enjeux stratégiques de la mission, - Capacité à présenter une stratégie de développement de l'alternance en adéquation avec les programmes pédagogiques à venir, - Capacité à produire une cartographie de la filière des entreprises culturelles et créatives intégrant la liste des partenaires de l'ENSA Bourges, entreprises, associations et organisations susceptibles de constituer un terrain d'alliés pour la mise en œuvre de l'alternance, - Élaboration d'un document retraçant l'étude de marché des CFA potentiellement partenaires et la sélection du plus adapté pour répondre au besoin, - Aptitude à développer une communication interne et externe appropriée, - Planning prévisionnel d'exécution de la prestation attendue et modalités de présence sur le site de l'école, - Conception d'un outil d'évaluation permettant de mesurer l'efficacité de la stratégie de développement de l'alternance, - Présentation d'un plan de formation et de méthodologie à destination de la référente du dossier Chantier Alternance et d'un plan de méthodologie d'accompagnement et de suivi de placement des étudiant.e.s. 	30 %
<p>Sous-Critère 2 : Qualité des moyens humains mobilisés pour la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adéquation du profil du/de la consultant.e au contenu et aux échéances de la mission, - Références dans des projets similaires du/de la consultant.e, - Capacité à restituer un descriptif technique pertinent de l'analyse à produire. 	30 %

Les offres seront classées de la meilleure offre de prix à la moins bonne.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3. Conclusion du marché

9.3.1. Justificatifs à remettre par l'attributaire du marché

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique, s'ils n'ont pas déjà été produits lors de la remise de l'offre. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 7 jours ouvrés.

Pièces exigibles :

- Attestation de régularité fiscale

- Attestation de régularité sociale (URSSAF) de moins de 6 mois (attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L243-15 du code de la sécurité sociale)*
- Extrait K-Bis de moins de 3 mois (ou carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers)*
- Liste nominative des salariés étrangers employés que le candidat emploie et qui sont soumis à autorisation de travail
- En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés

* modalités de lutte contre le travail dissimulé

Des documents équivalents sont demandés si le soumissionnaire n'est pas établi en France, avec traduction en langue française.

À défaut de produire les documents demandés dans le délai imparti, l'offre du soumissionnaire est rejetée et le candidat dont l'offre est classée deuxième est à son tour sollicité.

La signature des candidatures et offres n'étant pas imposée par la réglementation, l'acheteur demandera au candidat attributaire de signer son offre (si cela n'est pas déjà le cas), c'est-à-dire l'acte d'engagement du marché (joindre si ce n'est pas déjà le cas, le justificatif de la capacité juridique du signataire pour engager l'opérateur).

La signature attendue consiste en une signature manuscrite de l'acte d'engagement dont l'original sera adressé par voie postale (ou remise directe) à l'acheteur : une signature manuscrite scannée n'est pas suffisante au regard des dispositions du code civil.

9.3.2. Notification d'attribution et rejet(s)

Conformément aux articles R2181-1 et R2181-3 du Code de la Commande Publique, tout candidat sera informé du rejet de son offre.

La notification d'attribution du marché interviendra après un délai minimal de 7 jours calendaires (« délai de suspension ») à compter de la date d'envoi de la notification de(s) rejet(s) (R2182-1 Code de la Commande Publique, sauf exceptions du R2182-2).

À l'issue du délai de suspension, l'acheteur pourra signer le marché et le notifier au titulaire.

La notification du marché sera réalisée par envoi électronique.

10. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par mail dont les adresses sont les suivantes :

Informations d'ordre technique :

Madame Sylvie CHANY – Référente du dossier Chantier Alternance
Sylvie.chany@ensa-bourges.fr – 02 48 69 79 91

Informations d'ordre administratif :

Mme Manuella NEE – Secrétaire Générale
avec copie à Mme Marie PIET - Responsable des Finances
E-mails :
manuella.nee@ensa-bourges.fr – 02 48 69 78 82
Marie.piet@ensa-bourges.fr – 02 48 69 78 75

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier avec identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.
Toute demande reçue hors délai ne sera pas traitée.

11. PROCÉDURES DE RECOURS

Le présent marché est soumis au droit français.

Instance chargée des procédures de recours : Les litiges éventuels seront soumis au tribunal administratif territorialement compétent dans le cas où ces derniers ne pourraient être réglés par le comité consultatif de règlement amiable des différends ou litiges :

Tribunal Administratif d'Orléans

28 Rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02.38.77.59.00

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Adresse internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr>